



Communiqué de Presse

Le Programme Régional de Biosécurité de l'UEMOA désormais opérationnel

Le Programme Régional de Biosécurité de l'UEMOA (PRB-UEMOA), adopté en avril 2007, est opérationnel depuis octobre 2008.

D'un coût de douze milliards cinq cents millions (12.500.000.000) de Francs CFA, financé sur ressources propres de l'UEMOA et sur des contributions du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et de l'Association Internationale du Développement (IDA), ce Programme sera exécuté sur une période initiale de quatre (04) ans.

Il a pour objectif principal l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre institutionnel et juridique communautaire de biosécurité afin de permettre aux États membres de l'UEMOA de faire face à leurs obligations vis-à-vis du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (PCB) sur la santé humaine et animale, ainsi que sur l'environnement.

A travers ce cadre communautaire de biosécurité, la Commission vise :

- l'adaptation et la mise en œuvre de méthodologies communes d'évaluation scientifique et de gestion des risques biotechnologiques ;
- la mise en œuvre de procédures communes d'importation, de production et de commercialisation des Organismes Vivants Modifiés (OVM) ;
- la mise en place d'un laboratoire de référence à vocation régionale et sa mise en réseau avec les laboratoires nationaux identifiés ;
- l'information et la sensibilisation du public sur les risques biotechnologiques sur la santé humaine et animale et sur l'environnement, ainsi que la participation des acteurs aux débats et aux processus de prise de décision.

A terme, le Programme proposera un cadre régional permanent de biosécurité pour gérer de manière durable les aspects scientifiques, réglementaires et communicationnels liés à la production, à l'importation et à la circulation des OVM dans l'espace UEMOA.

La gestion du programme est assurée par une Unité de Coordination Régionale (UC) logée à la Commission de l'UEMOA, assistée de deux organes consultatifs régionaux : le Comité d'Orientation et de Suivi (COS) et le Comité Scientifique Régional (CSR). Au niveau national, le Programme bénéficiera de l'appui de coordinations nationales, rattachées aux Ministères en charge de l'Environnement.

Fait à Ouagadougou, le 12 janvier 2009

Le Directeur

Badjibassa BABAKA